



La Ville de Châteauguay désire pourvoir à un poste temporaire suivant :

## **COORDONNATEUR- ADJOINT AU PROGRAMME ESTIVAL**

Le titulaire effectue en fonction d'objectifs précis des tâches ayant trait à l'organisation et la coordination d'une partie des activités du programme estival élaborées par la Division responsable dudit programme.

### **Description des tâches**

- ✓ Participe à la planification des activités de son secteur d'intervention et propose un échéancier de travail;
- ✓ Organise et coordonne les activités de son secteur d'intervention;
- ✓ Rédige différents documents et rapports nécessaires à ses tâches;
- ✓ Participe au processus de sélection du personnel;
- ✓ Coordonne une équipe de travail;
- ✓ S'assure de la sécurité des activités qui s'adressent aux enfants et apporte les correctifs appropriés;
- ✓ Voit à la réalisation des activités de son secteur d'intervention;
- ✓ S'assure de l'utilisation économique et efficace des moyens et ressources mis à sa disposition et du respect du budget prévu;
- ✓ Participe à l'évaluation du personnel de son secteur d'intervention et complète les documents prévus à cette fin;
- ✓ Travaille avec divers équipements de bureau et progiciels informatiques;
- ✓ Rédige le rapport final des activités de son secteur

### **Exigences et qualifications :**

- ✓ DEC en technique d'intervention en loisirs jumelé à 1 année d'expérience pertinente;
- ✓ Posséder un permis de conduire valide;
- ✓ Capacité à organiser;
- ✓ Habileté à établir des relations interpersonnelles;
- ✓ Bonne connaissance des progiciels en vigueur;
- ✓ Excellente connaissance du français parlé et écrit;
- ✓ Connaissance de la langue anglaise.

Vous devrez faire parvenir votre curriculum vitae et diplôme requis, **au plus tard le 13 mars 2022** à l'adresse courriel suivante : [emplois@ville.chateauguay.qc.ca](mailto:emplois@ville.chateauguay.qc.ca)

**Veillez noter que seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.**

La Ville de Châteauguay souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi – au sens de l'article 86 de la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec – pour les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées.